

Le tourisme génère 30 000 emplois salariés

Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur • n° 110 • Décembre 2022



Bénéficiant d'une offre en hébergements touristiques très développée, notamment en campings et résidences secondaires, le Var est un des départements à l'activité touristique la plus forte de France. Les emplois générés par la présence de touristes sont très nombreux, jusqu'à un emploi salarié marchand sur cinq lors du pic de fréquentation estivale. Ils le demeurent également en avant et après saison, du fait d'un étalement de la fréquentation touristique d'avril à octobre.

Le poids de l'emploi salarié touristique dans l'emploi salarié marchand est plus élevé sur le littoral et dans la partie varoise du Verdon. L'hébergement-restauration y occupe une place majeure. Dans les territoires du centre du Var, également touristiques, les activités sont plus diversifiées.

Les emplois touristiques du Var sont moins souvent à durée indéterminée qu'en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou en France mais plus fréquemment à temps complet.

En partenariat avec :



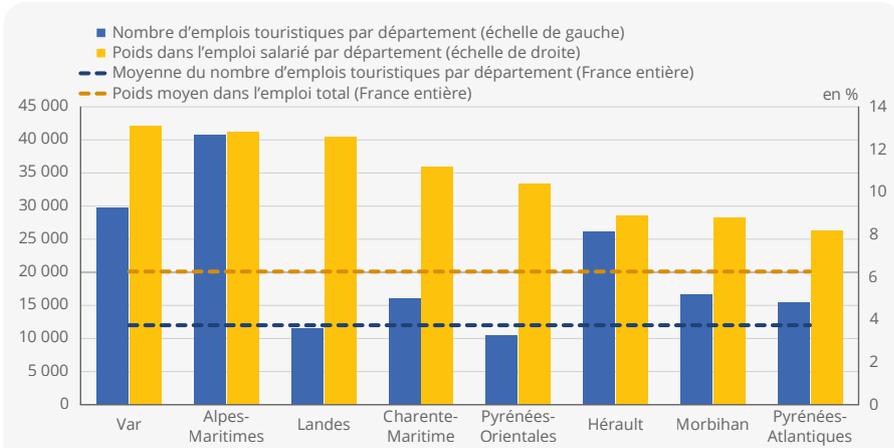
La fréquentation touristique dans le Var est très élevée – 15 nuitées par habitant et par an en moyenne en camping, hôtel et résidence de tourisme, contre 6 au national – faisant du tourisme un secteur crucial pour l'activité économique du département. Cette réalité a été mise en exergue lors de la crise de Covid 19, qui a pénalisé l'activité plus fortement qu'au niveau national, dans l'hébergement-restauration en particulier.

Le tourisme génère deux fois plus d'emplois qu'au niveau national

En 2019, la présence de touristes dans le Var a généré directement 30 000 emplois touristiques salariés en moyenne sur l'année ► **méthode**. Cela représente 13,1 % de l'emploi salarié marchand, soit plus du double du niveau national (6,3 %) ► **figure 1**. Cette part est de 8,9 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, région métropolitaine où elle est la plus élevée après la Corse.

En nombre d'emplois salariés touristiques, le Var se classe au sixième rang des départements de France, derrière la Seine-et-Marne, département d'implantation de

► 1. Nombre et part des emplois touristiques dans le Var, les départements littoraux de comparaison, et en moyenne des départements en France



Note : les huit départements littoraux de ce graphique ont un profil proche : un poids des emplois salariés touristiques supérieur à 8 % des emplois salariés marchands et un nombre d'emplois salariés touristiques supérieur à 10 000 en moyenne annuelle.

Lecture : en 2019, on dénombre en moyenne sur l'année 30 000 emplois touristiques dans le Var. Cela correspond à 13,1 % de l'emploi salarié marchand. Chaque département français compte en moyenne 12 000 emplois touristiques ; cela correspond en moyenne dans les départements français à 6 % de l'emploi salarié marchand.

Champ : emploi salarié du secteur marchand.

Source : Insee, base tous salariés (BTS) 2019.

Disneyland Paris, et quatre départements avec des métropoles majeures (Paris, les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône et la Gironde). Il se classe septième pour la **part d'emploi touristique**, derrière la Seine-et-Marne, trois départements à l'économie tournée vers le tourisme de montagne (les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes et la Savoie) et les deux départements de Corse. Après les départements corses, le Var est le département littoral où la part de l'emploi touristique est la plus élevée.

La forte présence de ces emplois salariés touristiques, aussi bien en nombre d'emplois qu'en part, est une spécificité que le Var partage seulement avec la Seine-et-Marne et son voisin les Alpes-Maritimes. Les autres départements littoraux, dits départements de comparaison ► **champ**, ont un nombre d'emplois salariés touristiques bien plus faible.

Les emplois liés au tourisme ne se résument pas aux seuls emplois salariés générés par la présence de touristes. D'une part, les emplois

touristiques peuvent être occupés par des non-salariés ; d'autre part, certains emplois touristiques comme ceux des salariés des agences de voyage, peuvent être générés par les projets de voyage des résidents en dehors du Var ► **encadré 1**. Les non-salariés et les emplois dits « en amont » du tourisme (activités de soutien, transports) ne sont pas inclus dans la suite de cette étude.

Un pic de 48 000 emplois touristiques salariés en août...

Le Var connaît son pic de fréquentation touristique en été, induisant de même un pic d'emploi touristique très élevé en pleine saison : celui-ci représente jusqu'à 19,3 % de l'emploi salarié marchand du département en août, alors qu'il atteint un minimum de 8,4 % en janvier ► **figure 2**. Le nombre d'emplois touristiques salariés varie ainsi de 18 000 en janvier à 48 000 en août.

À l'aide d'un **indicateur synthétique de la saisonnalité** qui rapporte le nombre d'emplois touristiques salariés des mois de haute-saison à ceux des mois de basse-saison, il est possible de comparer les territoires entre eux. Ainsi, le Var est le département le plus saisonnier de Provence-Alpes-Côte d'Azur : l'emploi touristique y est 2,2 fois supérieur lors des mois pleins que pendant les mois creux, pour une moyenne régionale de 1,7. Par rapport aux départements de comparaison, le constat est similaire : le Var est le département qui possède le ratio saisonnier le plus élevé, avec les Landes.

... avec un début de saison précoce

Même si le pic de juillet-août est très important, l'emploi touristique reste soutenu tout au long de l'année, y compris en basse saison. Il est également plus élevé que dans les départements de comparaison. Au cœur de la basse saison, la part des emplois touristiques dans le Var est même supérieure à celle mesurée au niveau national lors du pic du mois d'août.

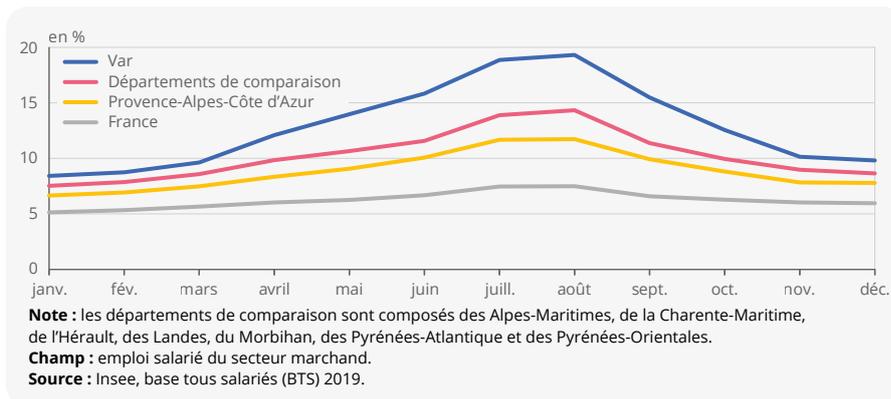
La saison touristique du Var a pour particularité un début précoce dans l'année, avec une part des emplois touristiques salariés qui progresse fortement dès avril et reste soutenue jusqu'en octobre. Le Var est une destination très prisée par les habitants de certains pays d'Europe du Nord (Allemagne, Belgique, Pays-Bas) sur l'avant-saison estivale, ce qui peut expliquer cette hausse printanière soutenue. Ainsi, la part des touristes en provenance de l'étranger dans le total des nuitées augmente rapidement dès les mois d'avril et mai, alors que pour la plupart des autres départements, de la région ou de comparaison, la hausse n'intervient qu'à partir de juin. Parmi les départements de comparaison, les Landes semblent être

► Encadré 1 – Le tourisme génère également des emplois non salariés

Dans le Var, on estime que la présence de touristes est à l'origine de 7 000 emplois non salariés au 31 décembre 2019. Ils sont exercés par des micro-entrepreneurs (40 %), des gérants de société (40 %) ou dans le cadre d'entreprises individuelles (20 %). Deux tiers de ces emplois sont dans les secteurs du commerce de détail (non alimentaire), la restauration, les loisirs (location d'articles, enseignement de disciplines sportives, etc.) et les soins du corps.

L'économie du tourisme génère également des emplois salariés non comptabilisés dans l'étude et pour lesquels il est difficile de localiser précisément les touristes qui en bénéficient. C'est le cas par exemple des activités touristiques pour lesquelles le touriste n'est pas présent sur le territoire : agences de voyage, e-tourisme, construction de bateaux, etc. Pour d'autres comme le transport de voyageurs (ferroviaire, interurbain, aérien, fluvial, maritime et côtier), les touristes peuvent être seulement de passage. On estime que les activités de transports liées au tourisme génèrent 520 emplois salariés en moyenne annuelle dans le Var.

► 2. Part de l'emploi touristique salarié en 2019 par mois



celui dont l'évolution annuelle de l'emploi touristique ressemble le plus au Var.

Du littoral au Verdon, un département très touristique

Au sein du Var, le littoral pèse davantage dans l'emploi touristique : 84 % des emplois touristiques du département sont situés dans les intercommunalités côtières (Sud Sainte Baume, ME Toulon Provence Méditerranée, Méditerranée Porte des Maures, Golfe de Saint-Tropez, Estérel Côte d'Azur Agglomération), contre 75 % pour le total de l'emploi salarié ► **figure 3**. Celle du Golfe de Saint-Tropez compte le plus grand nombre d'emplois en moyenne annuelle (7 800). Dans ces intercommunalités côtières, l'emploi touristique représente 14,7 % de l'emploi salarié marchand (13,1 % pour le Var). Toutefois, la part de l'emploi touristique est la plus élevée du département dans la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon (55 %), mais le volume d'emplois y est limité (500 emplois touristiques salariés). Même s'il est moins touristique, le territoire du **Centre-Var**, qui regroupe les autres intercommunalités, compte 7,7 % d'emplois salariés touristiques soit davantage qu'en France.

L'indicateur synthétique de saisonnalité varie de 1,4 pour la communauté de communes Provence-Verdon à plus de 3,5 pour les communautés de communes du Golfe de Saint-Tropez, Lacs et Gorges du Verdon et Méditerranée Portes des Maures. La

métropole Toulon Provence Méditerranée est la quatrième intercommunalité la plus saisonnière du département, avec un indicateur synthétique de saisonnalité de 2,4. Cette métropole mélange des communes extrêmement touristiques (Hyères et ses îles dont Porquerolles, Six-Fours-les-Plages) et d'autres comme Toulon, dont l'économie est plus diversifiée.

Des activités tournées vers l'hébergement et la restauration

Les emplois touristiques se retrouvent dans de nombreux secteurs d'activité ► **figure 4**. Certains secteurs sont dédiés exclusivement au tourisme dans la mesure où ils n'existeraient pas sans la présence des touristes (hébergement, offices du tourisme, etc.) et d'autres ne le sont que partiellement (restauration, commerce, fabrication artisanale, etc.), puisque les services fournis bénéficient également à la population résidente ► **méthode**. Les secteurs à forte composante touristique sont les plus saisonniers. C'est le cas des campings et de la restauration (respectivement 5,3 et 3,6 fois plus d'emplois touristiques l'été que l'hiver) tandis que d'autres secteurs tels que les commerces alimentaire ou non alimentaire ont une activité plus lissée sur l'année.

L'alimentation au sens large est le secteur qui fournit le plus d'emplois salariés touristiques dans le département (37 %). Au sein de ce secteur, dans le Var comme en Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce sont les

cafés et restaurants qui regroupent le plus d'emplois salariés touristiques (25 %). Cette part est supérieure à celle des départements de comparaison (21 %), et bien au-dessus du niveau national (17 %). À l'inverse, la part du commerce alimentaire (détail et grandes surfaces) dans les emplois salariés touristiques est plus faible dans le Var (12 % contre 14 % en France).

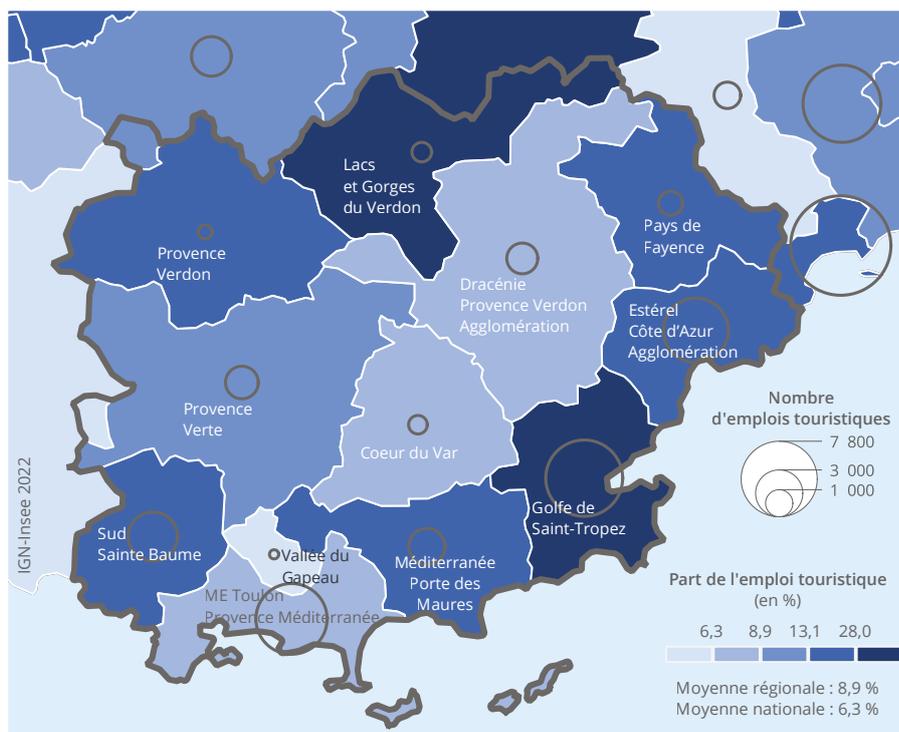
Comme au niveau régional, l'hébergement (campings, hôtels et autres types d'hébergements touristiques marchands) est surreprésenté dans l'emploi touristique du Var (27 % des emplois touristiques contre 22 % en France). La part des campings dans l'emploi salarié touristique est notamment élevée (5 % contre 2 % en France), au même niveau que dans les départements de comparaison. Plus de la moitié des nuitées en camping de la région s'effectue dans le Var ; mais les touristes résidant en hôtellerie de plein air génèrent proportionnellement moins d'emplois touristiques que ceux logés en hôtels ou autres types d'hébergements collectifs marchands ► **encadré 2.**

Le commerce alimentaire et les loisirs plus présents dans le Centre-Var

La forte part de l'alimentaire et de l'hébergement dans les emplois salariés touristiques fait mécaniquement diminuer celle des autres secteurs. En particulier, les emplois relevant des activités de loisirs, patrimoine et culture et de soins du corps sont proportionnellement moins nombreux (9 % de l'emploi salarié touristique) qu'en France ou dans les départements de comparaison (respectivement 17 % et 14 % des emplois touristiques). Ceci peut s'expliquer par le fait que les activités touristiques phares du Var, les plages et les paysages, ne sont pas autant génératrices d'emplois dans ces secteurs que d'autres activités peuvent l'être, dans les stations de ski par exemple. Le thermalisme (soins du corps), plus présent dans de nombreux départements de comparaison, participe aussi de cet écart.

La restauration et les cafés pèsent le plus dans l'emploi touristique du littoral et de la partie varoise du Verdon : 27 % de l'emploi salarié touristique contre 10 % dans le Centre-Var. Les intercommunalités du Centre-Var sont en revanche plus dépendantes du commerce alimentaire (22 % de l'emploi salarié touristique contre 11 % pour le littoral et la partie varoise du Verdon). La part totale de ces deux secteurs est généralement comprise entre 30 % et 40 % de l'emploi salarié touristique dans chaque intercommunalité : lorsque l'emploi en restauration est important, il est plus faible en commerce alimentaire, et inversement. Par ailleurs, les activités liées aux pratiques sportives et au spectacle vivant sont un peu plus représentées dans les intercommunalités du Centre-Var.

► 3. Part et volume de l'emploi touristique salarié par intercommunalité



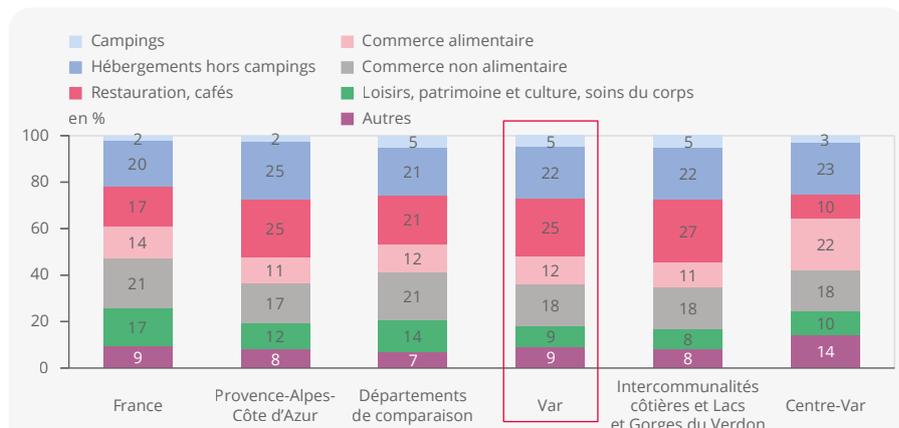
Note : les communes de Saint-Zacharie et Vinon-sur-Verdon font partie d'intercommunalités dont le siège est en dehors du département du Var.

Lecture : en 2019, il y a 1 750 emplois touristiques salariés dans la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures. Cela représente 21,7 % de l'emploi salarié marchand.

Champ : emploi salarié du secteur marchand.

Source : Insee, base tous salariés (BTS) 2019.

► 4. Répartition des emplois salariés touristiques par grand domaine d'activité



Note : la catégorie « Autres » comprend des activités telles que les activités immobilières, le ramassage des déchets, les activités de taxis ou d'organisation de salons professionnels.

Champ : emploi salarié du secteur marchand.

Source : Insee, base tous salariés (BTS) 2019.

Des emplois touristiques plus souvent à temps complet

En lien avec la forte saisonnalité dans le département, les emplois salariés touristiques du Var sont moins souvent à durée indéterminée que dans la région (respectivement 56 % et 62 %) ou les départements de comparaison (62 %). Les emplois à temps complet sont cependant plus nombreux dans le Var (78 % contre 74 % pour la région et les départements de comparaison). Cela s'explique par une plus forte présence dans le Var de l'hébergement, une activité où les temps complets sont surreprésentés et une plus faible part de

l'emploi venant de loisirs, patrimoine et culture, et soins du corps, où les temps partiels sont très nombreux.

La rémunération mensuelle moyenne nette des emplois touristiques salariés dans le Var est estimée à 1 130 € euros, pour un salaire horaire moyen de 11,05 €. C'est légèrement inférieur au niveau régional (1 150 € mensuel, 11,29 € horaire), les rémunérations étant plus élevées dans les Alpes-Maritimes (1 270 € mensuel) et les Bouches-du-Rhône (1 190 €). Toutefois, le salaire moyen dans le Var est un peu plus élevé que dans les départements de comparaison (1 100 € mensuel). Hormis les Alpes-Maritimes, les

autres départements de comparaison offrent un salaire moyen plus faible que le Var.

Ce niveau moyen de salaire masque de fortes disparités sectorielles, avec des rémunérations plus faibles dans la restauration et plus élevées dans l'hébergement. Fortement représenté dans le Var, le secteur de la restauration pèse ainsi sur l'ensemble et pousse la rémunération moyenne des emplois salariés touristiques du département vers le bas. ●

Etienne Lenzi, Benjamin Méreau (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Méthode

L'emploi touristique est estimé de la manière suivante :

- Dans les activités 100 % touristiques (hôtellerie, remontées mécaniques, etc.), tout l'emploi est considéré comme emploi touristique.
- Dans les activités partiellement touristiques on estime l'emploi touristique en retranchant à l'emploi total un emploi théorique lié aux résidents. Selon la saisonnalité de l'activité, deux méthodes sont utilisées : celle des mois creux ou celle du ratio calculé sur les bassins de vie peu touristiques.
- Les activités de soutien (nettoyage, comptabilité...) aux activités touristiques ne sont pas comptabilisées.

En raison de changements méthodologiques et de source, il n'est pas possible de comparer les estimations de l'emploi touristique de cette étude avec celles précédemment publiées.

► Définitions

Dans cette étude, on appelle **part d'emploi touristique** le nombre d'emplois salariés touristiques rapporté au nombre d'emplois salariés marchands.

Le **Centre-Var** est constitué des communautés de communes de Provence Verdon, Provence verte, Vallée du Gapeau, Coeur du Var, Dracénie Provence Verdon Agglomération et Pays de Fayence.

L'**indicateur synthétique de saisonnalité** correspond au ratio de la part d'emploi touristique lors des deux mois où il est le plus élevé, sur les deux mois où il est le plus faible.

► Pour en savoir plus

- **Bertrand S.**, « En Occitanie, 108 000 emplois salariés relèvent de l'économie du tourisme en 2018 », *Insee Flash Occitanie* n° 118, mars 2022.
- **Delage V., Winnicki P.**, « Emploi et richesse générés par le tourisme - 118 000 emplois touristiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Insee Dossier* n° 8, juin 2018.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpent
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directrice de la publication :
Valérie Roux

Rédactrice en chef :
Pascale Rouaud

Maquette :
Luminess SAS

@InseePaca
www.insee.fr

ISSN : 2274-8199
ISSN en ligne : 2417-1395
© Insee 2022
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur




Insee

► Encadré 2 – La fréquentation des hébergements hôteliers et collectifs générerait plus d'emplois touristiques

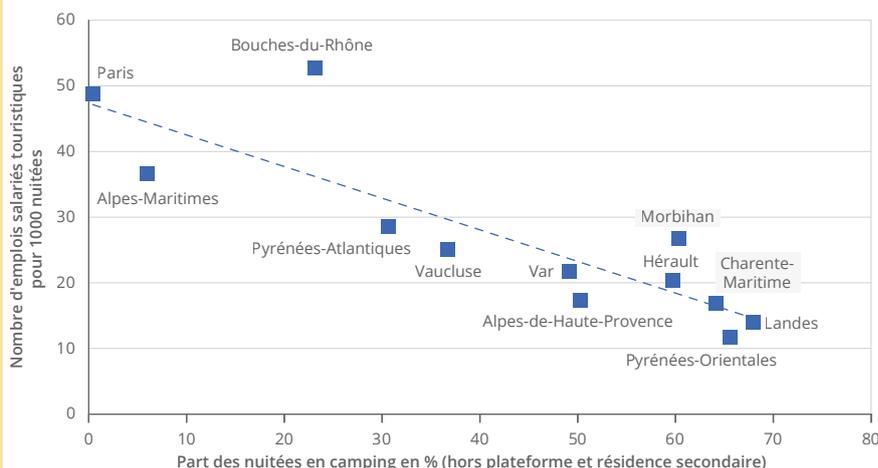
Les emplois touristiques découlent de la présence de touristes sur le territoire. L'enquête de fréquentation touristique de l'Insee permet d'approcher cette présence par le nombre de nuitées passées dans des hébergements touristiques marchands. La fréquentation recouvre donc ici les nuitées passées dans les hôtels, campings et autres hébergements collectifs de tourisme, et ne comprend pas celles passées dans des logements loués en ligne via des plateformes ni les nuitées non marchandes (chez des proches ou en résidence secondaire). À titre d'exemple, en 2019, 18 % des nuitées marchandes dans le Var étaient issues d'une plateforme en ligne (20 % dans les départements de comparaison). La part des résidences secondaires dans le parc de logements du département est de 21 % contre 14,5 % pour Provence-Alpes-Côte d'Azur et 8,8 % en France.

En rapportant le nombre d'emplois touristiques salariés au nombre de nuitées, on obtient un indicateur destiné à approcher l'efficacité des nuitées touristiques pour créer de l'emploi. Plus la valeur de cet indicateur est élevée, plus une nuitée touristique est associée à de la création d'emploi.

Cet effet de la fréquentation sur le nombre d'emplois salariés générés varie selon le type d'hébergement. Plus la part des nuitées passées en camping est élevée, moins le nombre d'emplois générés par nuitée est important ► **figure**. Les nuitées en camping seraient donc moins génératrices d'emploi que les nuitées en hôtels ou autres hébergements collectifs de tourisme.

Le Var génère un nombre d'emplois par nuitée relativement faible (22 emplois salariés touristiques pour 1 000 nuitées contre 33 en France) par rapport à d'autres départements tels que les Bouches-du-Rhône ou les Alpes-Maritimes. En effet, le Var compte une forte proportion de nuitées en camping (environ 50 %). Par rapport aux départements de comparaison, où la proportion de nuitées en camping est également forte, le nombre d'emplois touristiques générés par nuitée est en revanche assez élevé.

► Nombre d'emplois salariés touristiques générés par nuitée en fonction de la part des nuitées en camping pour une sélection de départements



Lecture : en 2019 dans le Var, 49 % des nuitées hors plateforme et résidence secondaire sont en camping et on compte 22 emplois salariés touristiques pour 1 000 nuitées en hôtel, camping et autres hébergements marchands (hors plateforme).

Champ : emploi salarié du secteur marchand ; fréquentation marchande hors plateformes de locations saisonnières entre particuliers.

Sources : Insee, base tous salariés (BTS) 2019 ; enquête de fréquentation touristique.

► Champ

Cette étude couvre le champ de l'emploi salarié marchand. L'emploi salarié non marchand qui comprend l'emploi public n'est pas pris en compte. En raison de la présence importante de l'emploi public dans le Var (5^e département de France métropolitaine pour le poids de l'emploi public), les résultats doivent être nuancés lors de comparaisons fines. Notamment, le grand nombre d'emplois militaires sur certaines communes dont Toulon peut influencer sur les résultats par intercommunalité. Le nombre d'emplois non salariés est donné à titre indicatif mais ne doit pas être comparé au nombre d'emplois salariés. En effet, les emplois salariés sont observés tout au long de l'année tandis que le nombre de non-salariés est estimé au 31 décembre.

L'année de référence étudiée est 2019, avant les confinements et restrictions liés à la Covid-19. La zone de référence « France » comprend les départements français hors Mayotte.

Les Alpes-Maritimes, les Landes, la Charente-Maritime, les Pyrénées-Orientales, l'Hérault, le Morbihan et les Pyrénées-Atlantiques constituent les **départements de comparaison**. Ils ont été sélectionnés selon les critères suivants : départements littoraux, avec un poids des emplois salariés touristiques supérieur à 8 % des emplois salariés marchands et un nombre d'emplois salariés touristiques supérieur à 10 000 en moyenne annuelle.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpent
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directrice de la publication :
Valérie Roux

Rédactrice en chef :
Pascale Rouaud

Maquette :
Luminess SAS

@InseePaca
www.insee.fr

ISSN : 2274-8199
ISSN en ligne : 2417-1395
© Insee 2022
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur




Insee